



Réception d'un Coli non attendu

Par **Darealgeorges**, le **23/10/2017 à 15:29**

Bonjour, rn Il y a deux mois j'ai essayé d'effectuer un achat sur Internet, lors de la finalisation de l'achat le paiement n'a pas pu avoir lieu pourtant j'ai quand même reçu le colis de la part du vendeur. A cette époque je pensais que ma carte fonctionnait et j'ai donc répondu au vendeur par mail que le produit avait donc bien été payé depuis lors il me demande une facture que je ne possède pas. Le problème est que je n'ai plus le colis en question. rn Devrais-je payer le vendeur qui me réclame 100e ?rnrnMerci de votre attention.

Par **Visiteur**, le **23/10/2017 à 16:08**

Bsr,rnSi vous avez commandé et reçu ce colis, oui.

Par **morobar**, le **23/10/2017 à 17:19**

Bonjour,rnQuel est le rapport avec le titre de votre message ?rnVous avez commandé une marchandise rnVous l'avez reçu rnQuelle drôle de question de savoir si vous devez payer.

Par **Darealgeorges**, le **24/10/2017 à 01:16**

J'ai voulu la commander mais le paiement n'est pas passé au niveau de ma banque pour des raisons inconnues, je suis donc passé à autre chose en commandant un colis similaire chez

un autre vendeur. Pourtant j'ai reçu 2 colis dont l'un étant celui qui n'avais pas pu être acheté au début.

Par **Lag0**, le **24/10/2017 à 08:02**

Bonjour,
A vous lire, il y a une chose que je ne comprends pas !
Vous dites d'abord :
[citation]lors de la finalisation de l'achat le paiement n'a pas pu avoir lieu[/citation]
Et plus loin :
[citation]A cette époque je pensais que ma carte fonctionnait et j'ai donc répondu au vendeur par mail que le produit avait donc bien été payé[/citation]
Il y a là une contradiction, non ? Si la finalisation du paiement n'a pas eu lieu, pourquoi pensiez-vous que le paiement avait bien été fait ?
Et enfin, vous dites :
[citation] je suis donc passé à autre chose en commandant un coli similaire chez un autre vendeur. Pourtant j'ai reçu 2 colis dont l'un étant celui qui n'avais pas pu être acheter au début.[/citation]
Pourquoi donc avez-vous gardé les 2 colis ? Vous pouviez user de votre droit de rétractation et retourner le second, non ?
Ou alors vous avez vu là une bonne occasion d'avoir un 2ème colis gratuitement ?

Par **Darealgeorges**, le **24/10/2017 à 11:37**

Merci de votre réponse, je vais essayer de répondre à vos interrogations plus précisément:
n'y a pas une seule carte bancaire à ma disposition. En effet j'ai une carte à mon nom mais c'est un compte sous couvert à celui de mon père et une carte bancaire prépayer que j'ai acheter lorsque j'ai découvert que les paiements sur internet ne passaient pas.
Le jour de la commande du premier produit (que j'ai effectué avec la carte sous couvert), il y avait un système d'identification à deux facteurs en quelque sorte c.a.d qu'un code de confirmation à été envoyer à mon père pour lui demander si l'achat était bien accepté (sans ce code il m'est impossible de pouvoir commander). Après avoir demander le code à mon père qui c'est suivi par un « non, les paiements sur internet conduisent aux fraudes » je suis parti en tabac prendre une carte prépayer et j'ai bien évidemment fermé la page de la 1er commande sans entrer aucun code ou autre.
Après être passé à un autre site qui proposait un produit similaire j'ai donc utiliser ma carte prépayer. Pourtant j'ai reçu deux colis. L'un du 1er vendeur, l'autre étant celui que j'avais bien acheté.
J'ai a un moment penser que sans le code le paiement a pu être bien effectué ce qui m'a fait garder les deux colis.
Après réception de mails du vendeur demandant remboursement ou présentation de facture. J'ai dit avoir payer l'article. Je n'aurais sûrement pas du répondre avant d'avoir demander à mon père à ce moment si sa carte à bien été crédité c'est là où j'ai constaté mon erreur: j'ai reçu un coli non payer. J'ai n'ai pas répondu à plus de mail de la part du vendeur et n'ai plus le coli pour le renvoyer.
Merci de m'avoir lu

Par **Visiteur**, le **24/10/2017 à 12:59**

Bjr
"J'ai a un moment penser que sans le code le paiement a pu être bien effectué ce qui m'a fait garder les deux colis".
Donc vous pensiez avoir payé, vous avez gardé le colis.
Mais vous n'avez pas payé, il reste donc à le faire.

Par **Darealgeorges**, le **24/10/2017** à **15:47**

En effet je pensais l'avoir payer malgré le fait qu'ils est normalement nécessaire d'entrer un code que je n'avais pas (j'ai été un peu naïf sur ce coup je pense). rnPourtant le fait d'envoyer un coli à une personne ne l'ayant pas payer n'est pas considéré comme une « bavure » du vendeur ?

Par **Lag0**, le **24/10/2017** à **16:36**

[citation]Pourtant le fait d'envoyer un coli à une personne ne l'ayant pas payer n'est pas considéré comme une « bavure » du vendeur ?[/citation]rnEt pourquoi le serait-ce ?rnIl existe même des vendeurs qui ne se font payer qu'après la livraison...

Par **morobar**, le **24/10/2017** à **17:48**

[citation]d'envoyer un coli à une personne ne l'ayant pas payer n'est pas considéré comme une « bavure » du vendeur ?[/citation]rnEn quelque sorte notre compagnie nationale Exx nous fournit de l'électricité "baveuse" puisque payée après consommation.rnFranchement que d'histoires pour un colis reçu mais non payé.

Par **Darealgeorges**, le **24/10/2017** à **18:07**

En effet je pensais l'avoir payer malgré le fait qu'ils est normalement nécessaire d'entrer un code que je n'avais pas (j'ai été un peu naïf sur ce coup je pense). rnPourtant le fait d'envoyer un coli à une personne ne l'ayant pas payer n'est pas considéré comme une « bavure » du vendeur ?

Par **morobar**, le **24/10/2017** à **18:32**

C'est peut-être une bavure du salarié qui pourrait se faire sanctionner par son patron.rnMais en ce qui vous concerne, la réception et la conservation du colis vous rend débiteur de sa valeur.rnAU restaurant vous payez à la sortie, même si vous bavez sur la table.

Par **Darealgeorges**, le **25/10/2017** à **11:25**

Combien de temps alors ai-je pour payer ce coli ? Je ne l'ai plus en ma possession sinon j'aurais demandé un retour au vendeur en raison du prix élevé qui m'est demandé

Par **Lag0**, le **25/10/2017** à **11:34**

[citation]Combien de temps alors ai-je pour payer ce coli ?[/citation]
Vous devez payer le plus rapidement possible puisque le matériel est déjà livré.
Le vendeur a 2 ans pour lancer éventuellement une procédure judiciaire...

Par **Visiteur**, le **25/10/2017** à **12:11**

Et si vous tardez, cela fera plus de frais de retard, donc plus cher !